

## Actualités du PRITH

### ••• Université du réseau des référents handicap – Mardi 17 et mercredi 18 mars 2020 (Centre de congrès de Lyon)

Présent sur l'ensemble du territoire, le Réseau des référents handicap est animé par l'Agefiph et constitue un espace de travail privilégié pour les entreprises. L'Agefiph organise la première édition de l'Université du Réseau des référents handicap. Deux jours pour échanger entre professionnels de l'emploi et du handicap, développer les réseaux, faire le point sur les sujets d'actualité et nourrir ses pratiques professionnelles.

Sont proposés aux participants :

- des modules d'appui à la professionnalisation animés par l'Agefiph,
- des ateliers pratiques animés par des experts de premier plan,
- des conférences avec des personnalités qui apporteront leur éclairage et leur point de vue sur l'entreprise inclusive,
- des échanges avec les acteurs de l'innovation et du recrutement,
- une présentation des nouveaux services de l'Agefiph,
- l'essentiel des formations universitaires existantes sur le thème emploi et handicap.

Informations et inscription sur [www.agefiph-universite-rrh.fr](http://www.agefiph-universite-rrh.fr)

### ••• MOAIJ et expérimentation du PREMIJ (PREstation de Remobilisation pour les assurés percevant des IJ)

Le calendrier des MOAIJ est établi pour l'année 2020.

Deux nouveautés cette année :

- En complément du MOAIJ, le PREMIJ (PREstation de Remobilisation pour les assurés percevant des IJ) va être expérimenté en Loire Atlantique et en Vendée. Dispositif plus court, il a vocation à être complété par un dispositif de droit commun après le licenciement pour inaptitude. Le PREMIJ s'adresse au même public que le MOAIJ.

- Les MOAIJ et PREMIJ sont accessibles, à la marge, à des personnes qui ne sont pas encore dans une démarche de RQTH.

Pour tout renseignement et inscription, contactez le Service social de l'Assurance Maladie.

[Télécharger le calendrier MOAIJ...](#)

## ••• Dispositif Emploi accompagné

Le dispositif d'emploi accompagné, prévu par la loi du 8 août 2016, comporte un accompagnement médico-social et un soutien à l'insertion professionnelle en vue de permettre à ses bénéficiaires d'accéder et de se maintenir dans l'emploi rémunéré sur le marché du travail. Sa mise en œuvre comprend un accompagnement du salarié, ainsi que de l'employeur, qu'il soit public ou privé.

Les dispositifs d'emploi accompagné s'inscrivent dans le cadre du Plan Régional d'Insertion des Travailleurs Handicapés (PRITH) et figurent au nombre des outils mobilisables pour favoriser l'accès et le maintien dans l'emploi des publics nécessitant un accompagnement spécifique.

En région Pays de la Loire, à l'issue d'un premier appel à candidature lancé fin 2017, deux dispositifs d'emploi accompagné ont été sélectionnés en Loire-Atlantique et en Mayenne. Près de 120 personnes, orientées par la CDAPH, ont été accompagnées en 2019 dans ce cadre.

Un nouvel appel à candidatures a été lancé le 1er juillet 2019 pour les territoires de Maine-et-Loire, Sarthe et Vendée, afin de compléter le maillage territorial. Le cahier des charges visait en particulier les personnes avec un handicap psychique ou atteintes de troubles du spectre autistique, ainsi que les jeunes sortants du milieu scolaire ordinaire ou en situation d'amendement Creton et les travailleurs ESAT ayant un projet d'insertion en milieu ordinaire de travail.

3 nouveaux dispositifs d'emploi accompagné sont ainsi financés depuis la fin de l'année 2019 par l'ARS, l'Agefiph et le Fiphfp. Ils sont portés par :

- L'Union Mutualiste Enfance-Famille-Handicap-Soins Pays de la Loire (groupe Vyvcare), en partenariat avec l'Adapei 49 et Réactive 49, sur le territoire du Maine-et-Loire,
- L'Adapt Sarthe, en partenariat avec Sarth' Compétence et Emploi, l'Adgesti et l'Adapei 72, sur le territoire de la Sarthe,
- L'Adapei-Aria de Vendée sur le territoire de la Vendée.

## ••• Nouvelle déléguée territoriale du FIPHFP, Mme Bellegarde-Rieu

Mme Delphine Bellegarde Rieu a pris ses fonctions de Déléguée territoriale du handicap au FIPHFP mi-novembre 2019.

Le FIPHFP finance au cas par cas des aides techniques et humaines qui permettent aux employeurs publics de favoriser l'insertion professionnelle et le maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, son catalogue d'intervention a été mis à jour le 2 décembre 2019.

Pour consulter la mise à jour du catalogue d'intervention : <http://www.fiphfp.fr/Le-FIPHFP/Actualites-du-FIPHFP/Le-FIPHFP-a-effectue-une-mise-a-jour-du-catalogues-des-interventions>

## ••• Rencontres « Employeurs et Handicap » - retours sur les événements organisés en fin d'année 2019

Le PRITH organise depuis plusieurs années des événements « employeurs et handicap » sur différents départements.

- **Vendée** : les acteurs du PRITH sont venus en soutien d'une initiative lancée par le Medef 85 avec un collectif de grandes entreprises Vendéennes (Collectif « Grand Angle »). Une soirée a ainsi été organisée le 10 octobre, suivie par des propositions d'ateliers de mini formations organisées par les partenaires le 22 novembre 2019 au sein de la CCI.
- **Maine et Loire** : après 2 événements locaux en 2017 (Saumur et Beaucouzé) et un troisième en 2018 (Angers), un nouveau format a été proposé en 2019 favorisant l'échange, les séquences ludiques et le « troc de compétences » entre dirigeants. L'événement a eu lieu en novembre dans les locaux du crédit agricole à Angers.
- **Mayenne** : Un petit déjeuner entre employeurs suivi d'une visite de l'entreprise CEVA Sogeval ont été organisés en novembre 2019, près de Laval.



## Agenda

A noter : certaines dates (séminaires/forum/événements ...) sont visibles sur le site du PRITH dans la rubrique [Agenda](#)

### ••• Duoday 2020

Le **14 mai 2020**, partout en France, l'opération DuoDay permettra la formation de duos entre des personnes en situation de handicap et des professionnels volontaires dans de nombreuses entreprises, collectivités ou associations. Objectif : ensemble, dépasser nos préjugés et avancer vers l'inclusion.

[En savoir plus...](#)

### ••• Séminaire Maintien dans l'emploi du PRITH

- Vendée : 27 mars 2019

## Zoom sur...

### ••• Comité interministériel du handicap



Mardi 3 décembre 2019, le Premier ministre Edouard Philippe a réuni l'ensemble du gouvernement pour un 3ème Comité interministériel du handicap (CIH).

Le Gouvernement se donne comme objectifs de continuer à simplifier et améliorer, sur tout le territoire, la vie des citoyens en situation de handicap. En 2020, l'accent est mis sur une véritable société du choix, où chaque personne pourra avoir le parcours personnel, scolaire, professionnel, culturel et sportif qu'elle souhaite près de chez elle. En 2020, le Gouvernement se fixe comme objectif la mise en œuvre de 22 nouvelles mesures destinées à faciliter le quotidien des personnes handicapées. En savoir plus : <https://handicap.gouv.fr/le-secretariat-d-etat/acteurs/comite-interministeriel-du-handicap-cih/le-comite-interministeriel-du-handicap/article/les-propositions-du-cih-le-3-decembre-2019>

## ... « Ensemble, osons l'emploi ! » : la nouvelle stratégie interministérielle pour l'emploi des personnes en situation de handicap

Le 18 novembre 2019, Muriel Pénicaud, ministre du Travail, Sophie Cluzel, secrétaire d'État chargée des Personnes handicapées et Olivier Dussopt, secrétaire d'État auprès du ministre de l'Action et des Comptes publics ont installé le Comité national de suivi et d'évaluation de la politique d'emploi des personnes handicapées et ont présenté la nouvelle stratégie pour l'emploi des personnes en situation de handicap. Celle-ci est issue de 18 mois de concertation avec les partenaires sociaux, les associations représentatives des personnes handicapées, la commission emploi du CNCPH, l'AGEFIPH, le FIPHFP, les branches professionnelles, les acteurs du service public de l'emploi, du secteur adapté et du médico-social, et des chefs d'entreprises.

[Lire la suite](#)

## ... Référentiel de l'orientation professionnelle en MDPH Guide d'appui aux équipes pluridisciplinaires des maisons départementales des personnes handicapées Novembre 2019 - CNSA



Ce référentiel donne à voir et porte d'abord à la connaissance des membres de l'équipe pluridisciplinaire l'éventail large des solutions possibles pour accompagner un travailleur en situation de handicap en milieu ordinaire dans une optique inclusive. Le développement de nouveaux dispositifs comme l'emploi accompagné, la réforme récente des entreprises adaptées, la fusion des Cap Emploi et des services d'appui au maintien dans l'emploi (SAMETH) sont autant d'évolutions décrites dans ce référentiel. Elles participent toutes directement ou indirectement au même objectif d'accès et de maintien des travailleurs handicapés dans un milieu ordinaire de travail.

[Lire la suite](#)

## ... Innovation et handicap : l'Agefiph publie un recueil et annonce un appel à projet en 2020

« L'Agefiph engage une stratégie innovation 2020-2022, dédiée notamment aux actions innovantes et à la recherche. Elle prévoit d'y consacrer 10 millions d'euros en trois ans. Cet engagement pour l'innovation est intégré à la « Stratégie pour l'emploi des personnes handicapées » communiquée par le gouvernement, le 18 novembre 2019 dernier.

En 2020, pour répondre aux enjeux de la désinsertion professionnelle, l'Agefiph lance un appel à projets pour des actions innovantes portant plus spécifiquement sur « la prévention de la désinsertion professionnelle et le maintien en emploi ». Les modalités pratiques (plateforme de projets, veille sur la recherche...) seront précisées à compter du 20 janvier 2020 sur le site [www.agefiph.fr](http://www.agefiph.fr) et sur le site [www.agefiph-handinnov.com](http://www.agefiph-handinnov.com).

Cet appel à projets "actions innovantes" s'accompagnera d'un appel à projets de recherche appliquée co-piloté par la Fondation internationale pour la recherche appliquée sur le handicap (FIRAH) et l'Agefiph sur ce même thème de « la sécurisation des transitions et des parcours professionnels ». En savoir plus : <https://www.agefiph.fr/actualites-handicap/innovation-et-handicap-lagefiph-publie-un-recueil-et-annonce-un-appel-projet-en>

[Lire la suite](#)

### ••• Uniformisation et modernisation des systèmes d'information des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH)

La CNSA a lancé en 2016 un chantier pour uniformiser et moderniser les systèmes d'information des Maisons Départementales des Personnes Handicapées (MDPH). Un budget de 19 millions d'euros a été mobilisé pour permettre l'harmonisation de tous les systèmes d'information grâce à un socle commun de fonctionnalités. On parle ainsi de « SI commun des MDPH. Ce programme est lancé depuis plusieurs mois, et depuis fin 2019, 50 MDPH ont mis en service leur nouveau système d'information. Plusieurs fonctionnalités ont été développées pour faciliter la transmission d'informations aux partenaires des MDPH, et simplifier les relations avec leurs usagers. Concrètement, il s'agit d'harmoniser l'informatisation des processus métier au sein des MDPH allant de l'instruction de la demande jusqu'au suivi des décisions, d'automatiser l'échange de données avec les caisses d'allocations familiales pour accélérer le paiement des prestations (AAH, AEEH...), avec les établissements médico-sociaux pour le suivi des décisions d'orientation et l'admission des personnes, d'automatiser la transmission des demandes de carte mobilité inclusion (CMI) à l'Imprimerie nationale... Les personnes handicapées pourront également déposer leur demande en ligne si elles le souhaitent.

Plus d'informations sur le site de la CNSA : <https://www.cnsa.fr/grands-chantiers/programme-si-commun-mdph>

## ••• Rapport IGAS : les établissements et services d'aide par le travail (ESAT)

Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) ont succédé aux centres d'aide par le travail (CAT). Ces établissements médico-sociaux, principalement gérés par des associations, proposent une activité professionnelle à des adultes en situation de handicap. L'admission en ESAT nécessite une orientation par les commissions des droits et de l'autonomie des personnes handicapées (CDAPH) des maisons départementales des personnes handicapées (MDPH).

Près de 1 400 ESAT accueillent aujourd'hui environ 120 000 travailleurs handicapés.

Le rapport dresse un état des lieux du secteur et met en évidence la contribution des ESAT à l'inclusion socio-professionnelle de publics fragiles qui, sans l'existence de ces structures, seraient fortement exposés au chômage, à l'inactivité et à l'isolement.

Il analyse également les facteurs qui entravent l'évolution des travailleurs handicapés concernés vers l'emploi en milieu ordinaire.

Il débouche sur des recommandations opérationnelles visant à faciliter les allers-retours entre le milieu protégé et le milieu ordinaire et propose de déployer beaucoup plus largement « l'emploi accompagné ».



[Lire la suite](#)

### -- Pour aller plus loin --

- Pôle emploi - **Les demandeurs d'emploi bénéficiaires d'une reconnaissance de handicap** - Statistiques et indicateurs n°19.045

<http://www.pole-emploi.org/statistiques-analyses/>

Rubrique Statistiques et analyses

Novembre 2019

- Dares Résultats n°053 - **L'obligation d'emploi des travailleurs handicapés en 2017**

<https://dares.travail-emploi.gouv.fr>

Rubrique Publications

Novembre 2019

## Actualités législatives et réglementaires

### ••• **Circulaire du 12 juin 2019 relative à « la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat » et plus particulièrement deux points**

- Au niveau régional, en regroupant dans une entité unique les DIRECCTE et les DRJSCS ;
- Au niveau départemental, en regroupant les compétences en matière de lutte contre la pauvreté et l'exclusion des DDCS et des DRDJSCS, avec les compétences des unités départementales des DIRECCTE, dans un nouveau réseau, celui des Directions départementales en charge de l'insertion, de la cohésion sociale, du travail et de l'emploi (leur nom fera l'objet d'une décision prochaine des ministres en charge, après consultation du réseau). Au sein de cette entité, l'inspection du travail conservera son système actuel d'organisation de la ligne hiérarchique.

### ••• **Arrêté du 20 novembre 2019 fixant la liste des organismes habilités à créer une entreprise adaptée de travail temporaire**

### ••• **Arrêté du 25 novembre 2019 relatif aux modalités de demande ou de renouvellement d'agrément d'accords en faveur des travailleurs handicapés**

Télécharger la circulaire et les arrêtés

<https://www.prith-paysdelaloire.org>

[contact.prithpdl@practhis.asso.fr](mailto:contact.prithpdl@practhis.asso.fr)

[Se désinscrire](#)